

Sécurité sanitaire

L'usage du tabac

1 et 2/ En augmentant les taxes, porterez-vous à 10 € le prix du paquet de cigarettes dès 2017 ? En augmentant les taxes, vous engagez-vous à porter progressivement le prix du paquet de cigarettes à 20 € en fin de quinquennat ?

Nous n'avons pas l'intention d'augmenter brutalement et drastiquement le prix du paquet de cigarettes. Nous souhaitons mettre en place des politiques dissuasives qui ne soient pas fondées sur l'augmentation des prix. C'est par le biais de politiques de prévention et d'éducation à la santé que nous pensons éviter aux jeunes de commencer à fumer et permettre aux fumeurs d'arrêter de manière durable.

On le sait, augmenter le prix de 10 % fait baisser la consommation de 4 %. Ainsi cette politique tarifaire semble n'avoir en réalité qu'un effet modéré, puisque la très grande majorité des consommateurs ne modifie pas ses habitudes suite à une augmentation de prix. Or, la majorité des personnes dépendantes au tabac sont des personnes en situation précaire : une augmentation de prix ne changerait pas forcément leur consommation de tabac mais aurait un impact négatif sur d'autres postes de dépenses, comme l'alimentation. Le prix du tabac suivra son augmentation naturelle, mais celle-ci ne doit pas se faire au profit exclusif de l'industrie, elle doit avant tout bénéficier à l'Etat pour financer des campagnes de lutte contre le tabagisme.

3/ Vous opposerez-vous à tout financement par l'industrie du tabac d'une activité publique ou privée ne relevant pas directement de la production et de la distribution ?

Oui, nous nous opposons au financement par l'industrie du tabac d'activités publiques qui ne relèvent pas de la production et de la distribution. Nous plaillons pour une totale indépendance des acteurs publics vis-à-vis de l'industrie et des lobbies. Nous interdirons la présence de lobbyistes au Parlement. Et nous nous opposons également à ce que l'industrie du tabac sponsorise des activités privées qui ne relèvent pas de la production et de la distribution.

L'usage de l'alcool

4/ Remplacerez-vous l'avertissement légal « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé » par « l'alcool est dangereux pour la santé » ?

Une consommation modérée d'alcool, notamment de vin, est une tradition française millénaire ; c'est l'alcoolisation massive (*binge drinking*) et l'alcoolisme qu'il faut combattre à notre sens. Eliminer la notion de consommation abusive reviendrait à dire qu'il n'existe pas de seuil de nocivité, or la dangerosité de l'alcool à faible dose ne fait pas consensus. En l'état actuel des connaissances scientifiques, nous pensons que la mention actuelle est suffisante et que la surenchère n'aurait pas d'impact sur la consommation.

5/ Remplacerez-vous la mention créée par les alcooliers : « à consommer avec modération » par l'étiquetage de la quantité d'alcool pur en grammes et le nombre de calories dans chaque contenant (bouteille, canette...)?

L'affichage des deux indications sur les étiquettes est envisageable, afin de garder d'un côté un avertissement sur les risques d'une consommation immodérée et de l'autre une information claire pour le consommateur sur les données nutritionnelles et alcoologiques du produit qu'il consomme. Mais il faudra faire en sorte que cet affichage soit pédagogique, afin qu'il soit bien compris et qu'il n'ait pas un effet contre-productif.

6/ Taxerez-vous les boissons alcoolisées en fonction du nombre de grammes d'alcool pur qu'elles contiennent ?

Certaines boissons alcooliques sont déjà taxées à l'hectolitre d'alcool pur, il peut être envisagé d'étendre cette taxation à tous les alcools forts, mais également à la bière, qui est souvent, en cas de consommation importante, à l'origine de drames. Il faudra préciser avec les acteurs de la prévention la meilleure stratégie à adopter pour lutter en premier lieu contre les phénomènes d'alcoolisation massive des jeunes, qui font des ravages. Cependant, il faudra veiller à protéger nos producteurs viticoles, car la consommation régulière de vin en petites quantités est une tradition culinaire française qui n'a pas d'impact négatif avéré sur la santé. De plus, le vignoble français fait partie de notre patrimoine, et nous tenons à le préserver, car il contribue également à notre prestige international.

7 et 8/ Limiterez-vous les messages publicitaires à la nature du produit (vin, bière...) et à son degré d'alcool ? Les interdirez-vous dans les médias qui s'imposent à tous : sur Internet, par des affiches sur la voie publique, dans les transports en commun et à la radio ?

Nous souhaitons revenir à l'esprit de la loi Evin de 1991, c'est-à-dire l'interdiction de la publicité pour les boissons alcooliques sur les supports qui s'imposent à tous. Pour ce faire, il faudra revenir sur les dispositions de la loi HPST et de la loi Macron qui ont autorisé la publicité pour les boissons alcooliques sur Internet (où les jeunes sont une cible de choix) et dans l'espace public (transports en commun notamment). Une exception sera toutefois faite pour le vin, qui fait partie de notre patrimoine gastronomique, inscrite au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO.

Le surpoids, l'obésité et la sédentarité

Pour s'opposer à l'ingérence de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution dans les politiques publiques, vous engagez-vous à mettre en place :

9/ Le logo à 5 couleurs 5C/NutriScore (du vert au rouge) sur la face avant des emballages, permettant de comparer la qualité nutritionnelle des aliments ?

Oui, nous nous engageons à utiliser les meilleurs outils pour une pleine et entière information des consommateurs sur la qualité nutritionnelle des aliments. Le NutriScore en fait partie, et nous sommes favorables à l'obligation d'apposer ce logo sur la face avant des emballages alimentaires. Or, dans le cadre de l'Union

européenne, il est interdit de rendre le NutriScore obligatoire pour les industriels, ce qui le rend de fait inefficace, car tandis que certains coopéreront, d'autres ne joueront pas le jeu, et sans doute principalement les fabricants des produits les moins qualitatifs au niveau nutritionnel.

Une nouvelle fois, la réglementation européenne prouve combien elle est orientée dans l'intérêt des lobbies et contre l'intérêt des peuples : raison de plus d'en sortir ! Une fois notre souveraineté recouvrée, nous imposerons le NutriScore aux industriels pour garantir la meilleure information aux consommateurs.

10/ Une réglementation de la publicité en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments visant à moduler la pression du marketing ?

Non, nous ne pensons pas que cette mesure soit pertinente. En revanche, il faudra veiller à ce que les programmes pour enfants ne soient pas parasités par des publicités alimentaires, et pas uniquement sur les chaînes du service public. Des campagnes de prévention de l'obésité et de promotion d'une meilleure alimentation devraient contrebalancer les publicités alimentaires sur les ondes.

11/ Une taxation en fonction de la qualité nutritionnelle des aliments (proportionnelle à la teneur en gras, sucre, sel et densité calorique) ?

Non, nous ne pensons pas qu'une hausse de la taxation selon la qualité nutritionnelle soit une bonne solution, car elle nuirait avant tout au pouvoir d'achat des plus précaires, qui sont souvent ceux qui consomment les produits les moins qualitatifs au niveau nutritionnel. Comme pour le tabac, nous souhaitons tout d'abord mener des campagnes de prévention et de pédagogie pour faire évoluer le mode de consommation, en promouvant une alimentation saine, grâce à une agriculture revivifiée, la promotion des circuits-courts de produits non transformés. La médecine scolaire et la médecine du travail ont un rôle à jouer également pour effectuer des bilans nutritionnels et un suivi pondéral des écoliers et des travailleurs. Nous pensons qu'il faut responsabiliser avant de culpabiliser.

12/ Des dispositifs financiers favorisant l'accès à la pratique d'activité physique dans la vie quotidienne ?

Le surpoids et l'obésité touchent la moitié de la population française. Les complications liées à ce fléau peuvent s'avérer extrêmement coûteuses non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan humain. Nous devons promouvoir l'activité physique régulière de tous, et pour ce faire il peut évidemment être envisagé des « chèques sports » pour les populations à risque et les Français les plus défavorisés. Il faudra également développer de nouveaux équipements sportifs publics accessibles à tous afin que le plus grand nombre ait un accès aisé à une activité physique près de chez soi à moindre coût. Une mesure intéressante pourrait être de développer plus de pistes cyclables sécurisées pour favoriser les déplacements à vélo, et d'une pierre deux coups, contribuer à réduire la pollution atmosphérique.

L'insécurité routière

13/ Abaissez-vous de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les voies sans séparation des sens de circulation ?

Non, nous ne baisserons pas la vitesse maximale autorisée sur les voies sans séparation des sens de circulation. La corrélation entre vitesse maximale et mortalité est faible. Ainsi, en 2013, l'Allemagne accusait 41 morts sur les routes pour 1 million d'habitants, alors que la France a subi 50 décès sur les routes pour 1 million d'habitants, et ce alors même que la vitesse maximale autorisée en Allemagne est supérieure à celle pratiquée en France, et que la majorité des autoroutes allemandes n'est soumise à aucune limitation de vitesse.

14 et 15 / Assurerez-vous le respect des limitations de vitesse en augmentant le nombre et l'usage des radars mobiles, en interdisant le signalement de tous les contrôles de vitesse par une loi ? Assurerez-vous la qualité du dispositif de retrait de points ?

Nous souhaitons mettre fin au racket des automobilistes, car la plupart des infractions concernent des excès de vitesse faibles et, sous couvert de lutte contre les accidents de la route, on a fait des conducteurs automobiles des vaches à lait. Bien entendu, nous ferons appliquer la loi, mais il n'y aura plus de retrait de points pour les petits dépassements (inférieurs à 10 km/h) et ceux-ci feront l'objet de contraventions réduites. En revanche, les sanctions pour les dépassements importants seront alourdies. Nous souhaitons également plus de contrôles sur les axes dangereux et dans les situations qui nécessitent une vigilance particulière (fort brouillard, neige ...). Nous poserons un moratoire sur l'installation de nouveaux radars, et nous ferons un audit sur ceux en place afin de s'assurer qu'ils font réellement baisser le nombre d'accidents sur les routes. Ceux qui n'ont pas d'efficacité démontrée seront démontés et déplacés dans des zones accidentogènes. La lutte contre l'ébriété au volant et contre la conduite sous influence de substances psychoactives doit être renforcée, ainsi les contrôles seront renforcés.

16/ Créez-vous une expertise technique des infrastructures routières comportant une programmation de la réduction des risques liés aux obstacles verticaux ?

Oui, les routes sont par endroits dans un état déplorable, or l'état des infrastructures a un impact non négligeable sur le nombre d'accidents. Les vagues de décentralisation vers les collectivités territoriales ont apporté de la confusion et réduit l'investissement public dans l'entretien du réseau routier. Les autoroutes françaises sont, elles, relativement bien entretenues mais cela s'est fait au prix d'augmentations massives des péages. Il faut revenir à une organisation cohérente de l'intervention publique. Nous mènerons une nationalisation des sociétés d'autoroute afin de rendre aux Français un patrimoine qu'ils ont financé et dont ils ont été spoliés. Les péages d'autoroute seront gelés et ils financeront la hausse du budget de l'entretien du réseau secondaire. L'entretien du réseau routier et autoroutier français devra bien entendu tenir compte des risques liés aux obstacles verticaux.

La promotion inadaptée des médicaments

17/ Introduirez-vous les associations de patients et d'usagers dans les instances qui délivrent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et dans celles qui surveillent leur efficacité et l'apparition d'effets toxiques ?

Oui, je souhaite développer enfin concrètement la démocratie sanitaire. Les usagers doivent être associés à tous les processus décisionnels en matière de santé. La déclaration des effets secondaires indésirables doit être facilitée, par exemple en associant plus les pharmaciens d'officine dans le processus de déclaration. Un premier pas a été franchi avec la plateforme de déclaration en ligne, cependant il faudra veiller à ce que les données collectées soient traitées de manière indépendante

18/ Interdirez-vous aux laboratoires pharmaceutiques la promotion de leurs produits par des visiteurs médicaux ?

Il est essentiel de mieux encadrer la filière pharmaceutique pour éviter l'émergence de conflits d'intérêts entre les laboratoires et les professionnels. Cela passe bien entendu par l'interdiction de la publicité pour les médicaments, et notamment par le biais des visiteurs médicaux. Ces pratiques pouvaient se justifier à une époque où les sources d'informations des médecins étaient restreintes. Cependant, à l'heure actuelle, les canaux d'informations sont multiples et les praticiens jouissent d'une pléthore de recommandations thérapeutiques, y compris d'autorités publiques. Nous nous opposons donc au marketing opéré par les firmes pharmaceutiques dans les cabinets médicaux.

19/ Vous engagez-vous à donner à l'université et aux instances conventionnelles agréées par les pouvoirs publics l'exclusivité de la formation médicale continue ?

Oui, la formation médicale continue est un aspect majeur de l'exercice de la médecine. Il permet aux professionnels de prodiguer des soins selon les pratiques les plus récentes, et de bénéficier d'un accompagnement professionnel tout au long de leur carrière pour rester au fait de l'actualité scientifique et médicale dans un cadre strict. L'université et les instances agréées sont les seules à mêmes de garantir une formation indépendante et a priori déconnectée de tout intérêt privé.

20/ Interdirez-vous toutes les formes de promotion des produits présentés comme susceptibles d'améliorer la santé et dont l'efficacité n'est pas démontrée ?

Oui, la santé est un bien trop précieux pour le troquer au profit d'intérêts privés. Les produits ne faisant pas consensus sur leur caractère bénéfique pour la santé ne pourront être présentés comme tels, ni faire l'objet d'une publicité. Ce cadre sera strictement contrôlé.

Marine Le Pen

Candidate à la présidence de la
République

Mickael Ehrminger

Equipe de campagne
Marine2017

AU NOM DU PEUPLE